

Numéro de dossier : 1123794001

Unité responsable	administrative	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Objet		Adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adopter un projet de règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUES et les modifications au Plan d'urbanisme / Mandater le service de la Mise en valeur du territoire, le service des Finances et la direction des Stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en oeuvre du PDUES.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a collaboré à l'élaboration du PDUES avec la Division de l'urbanisme et de l'aménagement urbain de la Ville de Montréal, responsable du projet. Ses professionnels ont notamment participé aux rencontres de travail de chacun des 3 volets du PDUES (urbanisme, économique et social), ainsi qu'à la démarche de planification participative qui lui était associée, notamment aux 2 ateliers de réflexion collective et au débat public.

L'inclusion de la bande de terrain du côté nord de l'avenue Van Horne, qui compte une vingtaine de propriétés, au territoire d'intervention du PDUES permet de l'associer à la vision de développement proposée, en lien avec la conversion de l'ancien triage Outremont en quartier universitaire et résidentiel. Ce secteur partage les mêmes problématiques liées au déclin de l'industrie manufacturière et à la transformation de l'activité économique qui, à cet endroit, est marquée par la présence de commerces de gros et d'entrepôt, de petits ateliers et de commerces liés à la réparation et à l'entretien de véhicules automobiles. Plusieurs, de par leur nature, présentent un fort potentiel de redéveloppement. Par conséquent, il pourra bénéficier du plan de développement, notamment par sa densification, de même que par la consolidation et la diversification des activités économiques vers les secteurs de la création qui y sont mis de l'avant.

L'intégration de cette frange nord du quartier Mile-End au territoire d'intervention est cependant conditionnée par son décloisonnement, étant coupée de celui-ci par les voies ferrées. Cet enclavement est exacerbé par la géométrie de l'avenue Van Horne qui, dans ce secteur, encourage une circulation de transit peu favorable aux modes de transports actifs et collectifs. En ce sens, l'amélioration du passage inférieur de l'avenue du Parc et la sécurisation des intersections de l'avenue du Parc et de la rue Clark avec l'avenue Van Horne, interventions structurantes majeures identifiées au PDUES, en constituent des composantes essentielles auxquelles doit être associé un réaménagement intégré de l'avenue Van Horne.

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Stéphane MORIN Conseiller en planification Tél. : 514 872-4204</p>	<p>Endossé par : Claude LAURIN Chef de division Urbanisme et patrimoine Tél. : 514 872-6651 Date d'endossement : 2012-12-14</p>
---	--

Numéro de dossier : 1123794001